



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Programme et budget de l'exercice biennal 2012-2013

Programme et budget de l'exercice biennal 2012-2013

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu du projet de budget-programme de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013. En sus d'un état récapitulatif des ressources humaines et financières nécessaires, il décrit les composantes du budget selon une méthode de budgétisation axée sur les résultats conforme aux dispositions du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), adopté à la huitième session de la Conférence des Parties.

Le projet de budget figure dans le présent document; il doit être examiné en parallèle avec les programmes de travail biennaux chiffrés établis pour i) le secrétariat, ii) le Comité de la science et de la technologie (CST), iii) le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), et iv) le Mécanisme mondial, qui sont présentés dans les documents ICCD/COP(10)/8 et ICCD/COP(10)/9. Les documents budgétaires doivent aussi être lus en parallèle avec les renseignements sur les résultats financiers et l'exécution des programmes au cours de l'exercice biennal 2010-2011 du secrétariat, du CST, du CRIC et du Mécanisme mondial, qui font l'objet des documents ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(10)/11, ICCD/COP(10)/12, ICCD/COP(10)/13, ICCD/COP(10)/14 et ICCD/COP(10)/15.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la présente note	2–3	3
II. Élaboration du projet de budget-programme	4–16	3
A. Aperçu du financement.....	4–7	3
B. Unité de compte du budget de base	8–11	4
C. Assurance maladie après la cessation de service	12–16	5
III. Projet de budget pour la Convention	17–25	6
A. Aperçu des ressources nécessaires pour le budget de base.....	17–19	6
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation aux sessions de la Conférence de la Convention de représentants des Parties admissibles à bénéficier d'une aide à cet effet	20–22	7
C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Conférence.....	23	8
D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat de la Convention («Fonds de Bonn»)	24	8
E. Dépenses d'appui aux programmes (frais généraux).....	25	9
IV. Budgets conditionnels pour les services de conférence	26–29	9
A. Budget conditionnel approuvé par l'Assemblée générale pour les services de conférence	26–28	9
B. Budget conditionnel pour l'organisation de la Conférence des Parties à Bonn.....	29	10
V. Conclusions et recommandations.....	30	10
Annexes		
I. Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base pour 2012 et 2013		12
II. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 par source de financement		19

I. Introduction

A. Mandat

1. Aux termes de l'alinéa *d* de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties¹, l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.

B. Objet de la présente note

2. Le document présente un aperçu du projet du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 en récapitulant les ressources humaines et financières nécessaires. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), adopté par la Conférence des Parties à sa huitième session, les ressources nécessaires sont déterminées sur la base des programmes de travail biennaux du secrétariat, du Comité de la science et de la technologie (CST), du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC)² et du Mécanisme mondial³, selon une méthode de gestion axée sur les résultats.

3. Les documents présentant le projet de budget doivent être lus en parallèle avec les documents sur les résultats financiers pour l'exercice biennal 2010-2011 du secrétariat, du CST, du CRIC et du Mécanisme mondial⁴.

II. Élaboration du projet de budget-programme

A. Aperçu du financement

4. Les activités du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, du CST et du CRIC sont financées au moyen de quatre fonds d'affectation spéciale:

- a) Le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention;
- b) Le Fonds d'affectation spéciale pour la participation aux sessions de la Conférence de la Convention de représentants des Parties admises à bénéficier d'une aide à cet effet;
- c) Le Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention;
- d) Le Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat de la Convention («Fonds de Bonn»).

5. Le financement des activités du Mécanisme mondial est assuré pour partie au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base; en outre, le Mécanisme mondial, par le biais de l'administration du Fonds international de développement agricole, gère des contributions extrabudgétaires.

¹ ICCD/COP(1)/11/Add.1, décision 1/COP.1.

² ICCD/COP(10)/8.

³ ICCD/COP(10)/9.

⁴ ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(10)/11, ICCD/COP(10)/12, ICCD/COP(10)/13 et ICCD/COP(10)/14.

6. Le budget de base et le barème indicatif des quotes-parts de l'ensemble des Parties sont approuvés par la Conférence des Parties. Le barème indicatif des quotes-parts est fondé sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le barème indicatif des quotes-parts (voir annexe I) a été établi conformément à la résolution 64/248 de l'Assemblée générale, adoptée par l'Assemblée en décembre 2009 à sa soixante-quatrième session. Le montant total des contributions selon le barème indicatif tient également compte de la contribution annuelle d'un montant de 511 292 euros du gouvernement du pays hôte.

7. Un aperçu général des ressources nécessaires par source de financement est donné à l'annexe II du présent document.

B. Unité de compte du budget de base

8. À sa première session extraordinaire en 2007, la Conférence des Parties a introduit l'euro comme unité de compte de la Convention et a confirmé que les notifications informant les Parties de leurs contributions seraient exprimées en euros à compter de l'exercice biennal 2010-2011⁵.

9. Il est rappelé aux Parties que si la plupart des opérations financières du secrétariat et du Mécanisme mondial sont exprimées en euros, les comptes sont tenus en dollars des États-Unis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU⁶. Les contributions selon le barème indicatif reçues en euros sont gérées sur un compte en euros par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Les opérations financières effectuées en euros, notamment les paiements de biens et de services et les paiements de salaires au sein de la zone euro, se font par l'intermédiaire du compte en euros. Néanmoins, la valeur des fonds en euros réservés – au titre, notamment, des engagements liés aux biens et services commandés et des contributions selon le barème indicatif en attente de versement – est soumise à de légers ajustements en dollars des États-Unis en fonction du taux de change opérationnel mensuel de l'ONU. L'effet net de ces ajustements dans le temps peut être observé dans les états financiers provisoires du secrétariat pour l'exercice biennal 2010-2011 au 31 décembre 2010⁷, qui indiquent des pertes de change d'un montant de 1,38 million de dollars des États-Unis qui s'expliquent par la vigueur du dollar par rapport à l'euro. Si, techniquement, ce montant figure dans les comptes comme perte «non réalisée», chaque euro dépensé pour des engagements exprimés en dollars des États-Unis se traduit par une perte effective de pouvoir d'achat en euros. Il est signalé aux Parties cependant que les pertes de change ont diminué sensiblement, atteignant 532 800 dollars des États-Unis au 31 mai 2011.

10. À New York, l'ONU poursuit activement la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) devant remplacer le système intégré de gestion (SIG) utilisé pour gérer les comptes du secrétariat. Le nouveau système PGI devrait être déployé à l'échelle du système au début de 2014 dans le cadre du processus d'adoption par l'ONU des Normes comptables internationales pour le secteur public. Il devrait permettre au secrétariat de gérer ses comptes et d'établir des états financiers en euros.

⁵ ICCD/COP(ES-1)/5, par. 7.

⁶ ST/SGB/2003/7, art. 6.3.

⁷ ICCD/COP(10)/16.

11. La présentation de l'estimation des ressources financières du budget-programme a été exprimée en euros, en utilisant le taux de change moyen mensuel avec le dollar des États-Unis entre janvier 2010 et juin 2011⁸.

C. Assurance maladie après la cessation de service

12. Il est rappelé aux Parties que le secrétariat et le Mécanisme mondial imputent l'assurance maladie après la cessation de service sur le budget de base selon la méthode de la «comptabilisation au décaissement», comme c'est l'usage dans le système des Nations Unies, en inscrivant les dépenses au bénéfice des retraités au budget de l'exercice biennal en cours (optique de court terme). Cette méthode ne prend donc pas en considération les charges à payer ultérieurement, qui ont été estimées à 4,6 millions d'euros pour le secrétariat au 31 décembre 2010⁹.

13. Le Secrétaire général de l'ONU a présenté en octobre 2009 à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-quatrième session un rapport intitulé «Charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et mode de financement proposé»¹⁰. Le rapport présente les trois options de financement ci-après:

a) Parvenir à un taux général de financement de 70 % des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans trente ans en imputant la source de financement correspondante au titre des dépenses communes de personnel;

b) Obtenir un niveau intermédiaire d'approvisionnement (25 %) en doublant le montant des versements comptabilisés au décaissement et en utilisant la moitié du montant perçu pour des périodes futures;

c) Atteindre un objectif de financement de 70 % par une injection ponctuelle de fonds provenant des soldes non utilisés et des recettes diverses et imputée sur toutes les sources de financement.

14. Par suite du rapport, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen à sa soixante-septième session, un rapport, notamment, sur la gestion de l'assurance maladie après la cessation de service, sans perdre de vue qu'un régime sans capitalisation est également une option viable¹¹.

15. Dès lors, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont continué de budgétiser les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service selon la méthode du décaissement après comptabilisation dans le projet de budget de l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant estimatif de 55 875 euros pour le secrétariat et de 323 737 euros pour le Mécanisme mondial.

16. La Conférence des Parties voudra peut-être demander au secrétariat et au Mécanisme mondial de continuer de suivre l'évolution de la situation au sein du système des Nations Unies et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa onzième session.

⁸ Un dollar des États-Unis équivaut à 0,743 euro.

⁹ Voir ICCD/COP(10)/16, note 13.

¹⁰ A/64/366.

¹¹ Document de l'Assemblée générale des Nations Unies publié sous la cote A/RES/64/241.

III. Projet de budget pour la Convention

A. Aperçu des ressources nécessaires pour le budget de base

17. L'estimation des dépenses au titre du budget de base de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013 figure au tableau 1.

Tableau 1

Budget de base de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013

(En euros)

<i>Programmes</i>	<i>Budget adopté 2010-2011</i>	<i>Projet de budget 2012-2013</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
A. Secrétariat			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	1 016 700	1 443 500	42,0
Cadre d'action	1 081 200	1 401 200	29,6
Science, technologie et connaissances	1 274 300	2 300 900	80,6
Renforcement des capacités	241 400	707 300	193,0
Financement et transfert de technologies	315 600	355 100	12,5
B. Appui à la gestion			
Direction exécutive et administration	1 824 700	2 410 000	32,1
Services de conférence	647 700	811 750	25,3
Services administratifs et financiers	4 263 800	2 292 075	(46,2)
Total partiel, secrétariat	10 665 400	11 721 825	9,9
C. Comité de la science et de la technologie	72 000	76 000	5,6
D. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	72 000	76 000	5,6
Total partiel (rubriques A à D)	10 809 400	11 873 825	9,8
E. Mécanisme mondial			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	237 400	693 229	192,0
Cadre d'action	334 400	525 754	57,2
Financement et transfert de technologies	1 631 300	1 756 383	7,7
F. Appui à la gestion			
Direction exécutive et administration	1 420 100	1 156 350	(18,6)
Total partiel, Mécanisme mondial (rubrique E)	3 623 200	4 131 716	14,0
G. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	1 876 200	2 080 720	
H. Réserve de trésorerie	56 000	(153 274)	
Total (rubriques A à H)	16 364 800	17 932 987	9,6
Recettes			
Contribution du gouvernement du pays hôte	1 022 500	1 022 500	
Contributions selon le barème indicatif	15 342 300	16 910 487	
Total, recettes	16 364 800	17 932 987	9,6

18. Le tableau 2 indique la dotation en effectifs à imputer sur le budget de base proposée pour le secrétariat et le Mécanisme mondial.

Tableau 2

Dotation en effectifs proposée pour le secrétariat et le Mécanisme mondial

	<i>Budget adopté 2010-2011</i>		<i>Projet de budget 2012-2013</i>	
	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
ASG	1,00	0,00	1,00	0,00
D-2	0,00	1,00	1,00	1,00
D-1	1,00	1,00	1,00	1,00
P-5	6,00	1,00	7,00	2,00
P-4	6,25	4,00	9,00	3,00
P-3	3,00	0,00	5,00	0,00
P-2	3,00	0,00	2,00	2,00
P-1	0,00	2,00	0,00	0,00
Total partiel, Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	20,25	9,00	26,00	9,00
Total partiel, Agents des services généraux	11,00	5,00	10,00	5,00
Total	31,25	14,00	36,00	14,00

19. On trouvera des renseignements plus détaillés sur l'estimation des ressources nécessaires au secrétariat et au Mécanisme mondial, y compris les scénarios budgétaires reposant sur une croissance nominale nulle et une croissance réelle nulle qui ont été demandés par la décision 9/COP.9, dans les documents pertinents sur les programmes de travail biennaux chiffrés de l'exercice biennal 2012-2013¹².

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation aux sessions de la Conférence de la Convention de représentants des Parties admises à bénéficier d'une aide à cet effet

20. Conformément au règlement financier de la Conférence des Parties, un fonds spécial a été créé pour financer la participation aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires de représentants des pays Parties en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui sont touchés par la désertification ou la sécheresse, notamment en Afrique.

21. Les représentants des pays en développement continuent de jouer un rôle actif dans les délibérations de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, assumant des fonctions importantes en tant que présidents ou vice-présidents de la Conférence des Parties, des organes subsidiaires et des groupes de contact. La participation active de représentants de pays en développement aussi bien au niveau technique que politique

¹² ICCD/COP(10)/8 et ICCD/COP(10)/9.

contribue à chaque session importante à la réalisation du consensus et à l'obtention de résultats constructifs pour tracer les perspectives futures de la Convention.

22. L'estimation des ressources nécessaires à ce fonds est donnée au tableau 3.

Tableau 3

Estimation des ressources nécessaires à la participation au processus de la Convention pour l'exercice biennal 2012-2013

(En euros)

<i>Sessions</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>
Onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	610 000
Onzième session de la Conférence des Parties	1 275 700
Total	1 885 700

C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Conférence

23. Le Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Conférence complète les ressources du secrétariat et du Mécanisme mondial en finançant les activités de leurs programmes de travail pour lesquelles le budget de base n'est pas suffisant. Pour une indication préliminaire des besoins de financement volontaire au cours du prochain exercice biennal, on se reportera aux programmes de travail biennaux chiffrés correspondants; un aperçu des ressources nécessaires totales est présenté en outre à l'annexe II du présent document.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat de la Convention («Fonds de Bonn»)

24. Le gouvernement du pays hôte verse une contribution annuelle supplémentaire de 511 292 euros pour financer les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat. Appelée «Fonds de Bonn», elle est utilisée conformément à un plan de dépenses qui est proposé par le secrétariat et accepté par le Gouvernement allemand. Le tableau 4 donne un aperçu de l'estimation du budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 4

Fonds de Bonn, exercice biennal 2012-2013

(En euros)

	<i>2012-2013</i>
Recettes	1 022 584
Dépenses	
Service de conférence à l'appui d'activités de la Convention organisées à Bonn	649 900
Autres activités liées à la Convention	239 748
Dépenses d'appui aux programmes	132 936
Total, dépenses	1 022 584

E. Dépenses d'appui aux programmes (frais généraux)

25. Conformément au règlement financier de la Conférence des Parties et à l'usage de l'ONU, un taux de 13 % est appliqué à tous les fonds d'affectation spéciale pour financer les dépenses nécessaires aux services d'appui aux programmes, ou frais généraux. Il s'agit principalement des dépenses en personnel d'appui administratif et les dépenses de personnel du secrétariat au bureau de liaison de l'ONU à New York. Le tableau 5 indique l'estimation des ressources humaines et financières nécessaires pour le prochain exercice biennal, qui sont subordonnées aux recettes correspondantes du compte spécial.

Tableau 5

Ressources humaines nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013

	2012	2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-5	3,00	3,00
P-4	2,50	2,50
P-2	2,00	2,00
P-2	1,00	1,00
Total partiel, Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	8,50	8,50
Total partiel, Agents des services généraux	8,00	8,00
Total	16,50	16,50
Dépenses de personnel correspondantes (en euros)	1 608 250	1 636 850

IV. Budgets conditionnels pour les services de conférence

A. Budget conditionnel approuvé par l'Assemblée générale pour les services de conférence

26. L'Assemblée générale a approuvé jusqu'à présent dans ses décisions un crédit pour les services de conférence (interprétation, reproduction des documents et autres services connexes) au titre du budget ordinaire de l'Organisation pour les réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Si l'Assemblée générale décidait de ne pas poursuivre cette pratique, il reviendrait aux Parties d'assumer ces dépenses. Le budget conditionnel ci-après a donc été établi pour examen par la Conférence des Parties.

27. On est parti du principe que le CST se réunirait pendant trois jours ouvrables, et le CRIC pendant cinq jours ouvrables en tout en 2012. Il faudra prévoir des ressources pour financer les services de conférence correspondants, qui doivent permettre de tenir au total 6 séances avec interprétation pour la session du CST et 10 séances avec interprétation pour la session du CRIC, et d'assurer la traduction, la reproduction et la distribution de la documentation de présession (1 000 pages), de session (80 pages) et d'après-session (100 pages).

28. On est aussi parti du principe que la Conférence des Parties se réunirait pour une durée totale de deux semaines consécutives en 2013. Il faudra prévoir des ressources pour financer les services de conférence correspondants, qui doivent permettre de tenir deux séances simultanées à tout moment au cours de la session de la Conférence des Parties (à

savoir 20 séances par semaine), ainsi que la traduction, la reproduction et la distribution de la documentation de présession (2 000 pages), de session (150 pages) et d'après-session (200 pages). Le total correspondant est estimé à 2 millions d'euros (voir tableau 6).

Tableau 6
Budget conditionnel pour les services de conférence
(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2012-2013</i>
Services de conférence de l'ONU	1 799 000
Dépenses d'appui aux programmes	234 000
Total	2 033 000

B. Budget conditionnel pour l'organisation de la Conférence des Parties à Bonn

29. Si la Conférence des Parties tient sa onzième session à Bonn, un montant supplémentaire de 1,5 million d'euros (voir tableau 7) sera nécessaire pour couvrir les dépenses d'ordre logistique (location de locaux, installation de systèmes de communication, engagement de personnel local de conférence, fourniture de matériel et de personnel de sécurité, location de matériel et fournitures).

Tableau 7
Ressources nécessaires à l'organisation de la onzième session de la Conférence des Parties
(En euros)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2012-2013</i>
Coûts supplémentaires	1 204 000
Imprévus	120 000
Total partiel	1 324 000
Dépenses d'appui aux programmes	172 000
Total	1 496 000

V. Conclusions et recommandations

30. Le projet du budget-programme exposé ci-dessus présente les ressources nécessaires aux programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du CST et du CRIC. La Conférence des Parties des parties pourrait donc:

- a) Adopter les programmes de travail du secrétariat et du Mécanisme mondial;
- b) Approuver un budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;
- c) Adopter le barème indicatif des contributions pour 2012-2013;
- d) Autoriser le Secrétaire exécutif à communiquer aux Parties le montant de leurs contributions pour 2012;
- e) Demander au Secrétaire exécutif de continuer de suivre l'évolution de la situation concernant le financement des prestations dues à la cessation de service au

sein du système des Nations Unies et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa onzième session;

f) Prendre note des besoins en ce qui concerne les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation aux sessions de la Conférence de la Convention de représentants des Parties admises à bénéficier d'une aide à cet effet et au Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention;

g) Approuver un budget conditionnel pour les services de conférence au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas prévoir de ressources pour ces activités dans le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013.

Annexe I

Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base pour 2012 et 2013

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>	
1 Afghanistan	PMA	0,004	0,004	320	340	660
2 Afrique du Sud		0,385	0,376	30 788	32 713	63 501
3 Albanie		0,010	0,010	800	850	1 650
4 Algérie		0,128	0,125	10 236	10 876	21 112
5 Allemagne		8,018	7,820	641 199	681 274	1 322 473
6 Andorre		0,007	0,007	560	595	1 155
7 Angola	PMA	0,010	0,010	800	850	1 650
8 Antigua-et-Barbuda		0,002	0,002	160	170	330
9 Arabie saoudite		0,830	0,810	66 375	70 524	136 899
10 Argentine		0,287	0,280	22 951	24 386	47 337
11 Arménie		0,005	0,005	400	425	825
12 Australie		1,933	1,885	154 582	164 243	318 825
13 Autriche		0,851	0,830	68 054	72 308	140 362
14 Azerbaïdjan		0,015	0,015	1 200	1 275	2 475
15 Bahamas		0,018	0,018	1 439	1 529	2 968
16 Bahreïn		0,039	0,038	3 119	3 314	6 433
17 Bangladesh	PMA	0,010	0,010	800	850	1 650
18 Barbade		0,008	0,008	640	680	1 320
19 Bélarus		0,042	0,041	3 359	3 569	6 928
20 Belgique		1,075	1,049	85 968	91 341	177 309
21 Belize		0,001	0,001	82	87	169
22 Bénin	PMA	0,003	0,003	240	255	495
23 Bhoutan	PMA	0,001	0,001	82	87	169
24 Bolivie (État plurinational de)		0,007	0,007	560	595	1 155

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>	
25 Bosnie-Herzégovine		0,014	0,014	1 120	1 190	2 310
26 Botswana		0,018	0,018	1 439	1 529	2 928
27 Brésil		1,611	1,571	128 832	136 884	265 716
28 Brunéi Darussalam		0,028	0,027	2 239	2 379	4 618
29 Bulgarie		0,038	0,037	3 039	3 229	6 268
30 Burkina Faso	PMA	0,003	0,003	240	255	495
31 Burundi	PMA	0,001	0,001	82	87	169
32 Cambodge	PMA	0,003	0,003	240	255	495
33 Cameroun		0,011	0,011	880	935	1 815
34 Canada		3,207	3,128	256 464	272 493	528 957
35 Cap-Vert	PMA	0,001	0,001	82	87	169
36 Chili		0,236	0,230	18 873	20 052	38 925
37 Chine		3,189	3,110	255 024	270 963	525 987
38 Chypre		0,046	0,045	3 679	3 909	7 588
39 Colombie		0,144	0,140	11 516	12 235	23 751
40 Comores	PMA	0,001	0,001	82	87	169
41 Congo		0,003	0,003	240	255	495
42 Costa Rica		0,034	0,033	2 719	2 889	5 608
43 Côte d'Ivoire		0,010	0,010	800	850	1 650
44 Croatie		0,097	0,085	7 757	8 242	15 899
45 Cuba		0,071	0,069	5 678	6 033	11 711
46 Danemark		0,736	0,718	58 858	62 537	121 395
47 Djibouti	PMA	0,001	0,001	82	87	169
48 Dominique		0,001	0,001	82	87	169
49 Égypte		0,094	0,092	7 517	7 987	15 504
50 El Salvador		0,019	0,019	1 519	1 614	3 133
51 Émirats arabes unis		0,391	0,381	31 268	33 223	64 491
52 Équateur		0,040	0,039	3 199	3 399	6 598
53 Érythrée	PMA	0,001	0,001	82	87	169

<i>Partie à la Convention^a</i>		<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>
54	Espagne	3,177	3,099	254 064	269 944	524 008
55	États-Unis d'Amérique ^c	22,000	21,458	1 759 338	1 869 298	3 628 636
56	Éthiopie	PMA	0,008	640	680	1 320
57	ex-République yougoslave de Macédoine	0,007	0,007	560	595	1 155
58	Fédération de Russie	1,602	1,563	128 112	136 119	264 231
59	Fidji	0,004	0,004	320	340	660
60	Finlande	0,566	0,552	45 263	48 092	93 355
61	France	6,123	5,972	489 656	520 260	1 009 916
62	Gabon	0,014	0,014	1 120	1 190	2 310
63	Gambie	PMA	0,001	82	87	169
64	Géorgie	0,006	0,006	480	510	990
65	Ghana	0,006	0,006	480	510	990
66	Grèce	0,691	0,674	55 259	58 713	113 972
67	Grenade	0,001	0,001	82	87	169
68	Guatemala	0,028	0,027	2 239	2 379	4 618
69	Guinée	PMA	0,002	160	170	330
70	Guinée-Bissau	PMA	0,001	82	87	169
71	Guinée équatoriale	PMA	0,008	640	680	1 320
72	Guyana	0,001	0,001	82	87	169
73	Haïti	PMA	0,003	240	255	495
74	Honduras	0,008	0,008	640	680	1 320
75	Hongrie	0,291	0,284	23 271	24 726	47 997
76	Îles Cook	0,001	0,001	82	87	169
77	Îles Marshall	0,001	0,001	82	87	169
78	Îles Salomon	PMA	0,001	82	87	169
79	Inde	0,534	0,521	42 704	45 373	88 077
80	Indonésie	0,238	0,232	19 033	20 22	39 255
81	Iran (République islamique d')	0,233	0,227	18 633	19 798	38 431
82	Iraq	0,020	0,020	1 599	1 699	3 298

<i>Partie à la Convention^a</i>		<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>
83	Irlande	0,498	0,486	39 825	42 314	82 139
84	Islande	0,042	0,041	3 359	3 569	6 928
85	Israël	0,384	0,375	30 708	32 678	63 336
86	Italie	4,999	4,876	399 770	424 755	824 525
87	Jamahiriya arabe libyenne	0,129	0,126	10 316	10 961	21 277
88	Jamaïque	0,014	0,014	1 120	1 190	2 310
89	Japon	12,530	12,221	1 002 023	1 064 650	2 066 673
90	Jordanie	0,014	0,14	1 120	1 190	2 310
91	Kazakhstan	0,076	0,074	6 078	6 458	12 536
92	Kenya	0,012	0,012	960	1 020	1 980
93	Kirghizistan	0,001	0,001	82	87	169
94	Kiribati	PMA	0,001	82	87	169
95	Koweït	0,263	0,257	21 032	22 347	43 379
96	Lesotho	PMA	0,001	82	87	169
97	Lettonie	0,038	0,037	3 309	3 229	6 268
98	Liban	0,033	0,032	2 639	2 804	5 443
99	Libéria	PMA	0,001	82	87	169
100	Liechtenstein	0,009	0,009	720	765	1 485
101	Lituanie	0,065	0,063	5 198	5 523	10 721
102	Luxembourg	0,090	0,088	7 197	7 647	14 844
103	Madagascar	PMA	0,003	240	255	495
104	Malaisie	0,253	0,247	20 232	21 497	41 729
105	Malawi	PMA	0,001	82	87	169
106	Maldives	PMA	0,001	82	87	169
107	Mali	PMA	0,003	240	255	495
108	Malte	0,017	0,017	1 359	1 444	2 803
109	Maroc	0,058	0,057	4 638	4 928	9 566
110	Maurice	0,011	0,011	880	935	1 815
111	Mauritanie	PMA	0,001	82	87	169

<i>Partie à la Convention^a</i>		<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>
112	Mexique	2,356	2,298	188 409	200 185	388 594
113	Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	82	87	169
114	Monaco	0,003	0,003	240	255	495
115	Mongolie	0,002	0,002	160	170	330
116	Monténégro	0,004	0,004	320	340	660
117	Mozambique	PMA 0,003	0,003	240	255	495
118	Myanmar	PMA 0,006	0,006	480	510	990
119	Namibie	0,008	0,008	640	680	1 320
120	Nauru	0,001	0,001	82	87	169
121	Népal	PMA 0,006	0,006	480	510	990
122	Nicaragua	0,003	0,003	240	255	495
123	Niger	PMA 0,002	0,002	160	170	330
124	Nigéria	0,078	0,076	6 238	6 628	12 866
125	Nioué	0,001	0,001	82	87	169
126	Norvège	0,871	0,850	69 654	74 077	143 661
127	Nouvelle-Zélande	0,273	0,266	21 832	23 196	45 028
128	Oman	0,086	0,084	6 877	7 307	14 184
129	Ouganda	PMA 0,006	0,006	480	510	990
130	Ouzbékistan	0,010	0,010	800	850	1 650
131	Pakistan	0,082	0,080	6 558	6 967	13 525
132	Palaos	0,001	0,001	82	87	169
133	Panama	0,022	0,021	1 759	1 869	3 628
134	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,002	160	170	330
135	Paraguay	0,007	0,007	560	595	1 155
136	Pays-Bas	1,855	1,809	148 344	157 616	305 960
137	Pérou	0,090	0,088	7 197	7 647	14 844
138	Philippines	0,090	0,088	7 197	7 647	14 844
139	Pologne	0,828	0,808	66 215	70 354	136 569
140	Portugal	0,511	0,498	40 865	43 419	84 284

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>	
141 Qatar		0,135	0,132	10 796	11 471	22 267
142 République arabe syrienne		0,025	0,024	1 999	2 124	4 123
143 République centrafricaine	PMA	0,001	0,001	82	87	169
144 République de Corée		2,260	2,204	180 732	192 028	372 760
145 République démocratique du Congo	PMA	0,003	0,003	240	255	495
146 République démocratique populaire lao	PMA	0,001	0,001	82	87	169
147 République de Moldova		0,002	0,002	160	170	330
148 République dominicaine		0,042	0,041	3 359	3 569	6 928
149 République populaire démocratique de Corée		0,007	0,007	560	595	1 155
150 République tchèque		0,349	0,340	27 910	29 654	57 564
151 République-Unie de Tanzanie	PMA	0,008	0,008	640	680	1 320
152 Roumanie		0,177	0,173	14 155	15 039	29 194
153 Royaume-Uni		6,604	6,441	528 121	561 129	1 089 250
154 Rwanda	PMA	0,001	0,001	82	87	169
155 Sainte-Lucie		0,001	0,001	82	87	169
156 Saint-Kitts-et-Nevis		0,001	0,001	82	87	169
157 Saint-Marin		0,003	0,003	240	255	495
158 Saint-Vincent-et-les Grenadines		0,001	0,001	82	87	169
159 Samoa	PMA	0,001	0,001	82	87	169
160 Sao Tomé-et-Principe	PMA	0,001	0,001	82	87	169
161 Sénégal		0,006	0,006	480	510	990
162 Serbie		0,037	0,036	2 959	3 144	6 103
163 Seychelles		0,002	0,002	160	170	330
164 Sierra Leone	PMA	0,001	0,001	82	87	169
165 Singapour		0,335	0,327	26 790	28 464	55 254
166 Slovaquie		0,142	0,139	11 356	12 065	23 421
167 Slovénie		0,103	0,100	8 237	8 752	16 989
168 Somalie	PMA	0,001	0,001	82	87	169
169 Soudan	PMA	0,010	0,010	800	850	1 650

<i>Partie à la Convention^a</i>		<i>(b) Barème ONU</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2012-2013</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2012 (en euros)</i>	<i>Barème indicatif des contributions pour 2013 (en euros)</i>	<i>Montant total à verser (en euros)</i>
170	Sri Lanka	0,019	0,019	1 519	1 614	3 133
171	Suède	1,064	1,038	85 088	90 406	175 494
172	Suisse	1,130	1,102	90 366	96 014	186 380
173	Suriname	0,003	0,003	240	255	495
174	Swaziland	0,003	0,003	240	255	495
175	Tadjikistan	0,002	0,002	160	170	330
176	Tchad	PMA	0,002	160	170	330
177	Thaïlande	0,209	0,204	16 714	17 758	34 472
178	Timor-Leste	PMA	0,001	82	87	169
179	Togo	PMA	0,001	82	87	169
180	Tonga	0,001	0,001	82	87	169
181	Trinité-et-Tobago	0,044	0,043	3 519	3 739	7 258
182	Tunisie	0,030	0,029	2 399	2 549	4 948
183	Turkménistan	0,026	0,025	2 079	2 209	4 288
184	Turquie	0,617	0,602	49 341	52 425	101 766
185	Tuvalu	PMA	0,001	82	87	169
186	Ukraine	0,087	0,085	6 957	7 392	14 349
187	Union européenne	2,500	2,500	204 976	217 787	422 763
188	Uruguay	0,027	0,026	2 159	2 294	4 453
189	Vanuatu	PMA	0,001	82	87	169
190	Venezuela (République bolivarienne du)	0,314	0,306	25 111	26 680	51 791
191	Viet Nam	0,033	0,032	2 639	2 804	5 443
192	Yémen	PMA	0,001	82	87	169
193	Zambie	PMA	0,004	320	340	660
194	Zimbabwe	0,003	0,003	240	255	495
Total des contributions des Parties		102,462	100,000	8 199 022	8 711 465	16 910 487

^a États et organisations d'intégration économique régionale parties à la Convention au 31 mai 2011.

^b Appartient à la catégorie des pays les moins avancés.

^c Les États-Unis d'Amérique considèrent que leur contribution au budget ordinaire de la Convention est une contribution volontaire.

Annexe II

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 par source de financement

1. Le tableau 1 indique le financement nécessaire total pour le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention par source de financement pour le prochain exercice biennal. Le financement des programmes de travail prévu dans le projet de budget se répartit comme suit: 37 % par le budget de base et 63 % par les fonds extrabudgétaires.

Tableau 1

Budget-programme par source de financement pour l'exercice biennal 2012-2013

(En euros)

<i>Programmes</i>	<i>Budget de base</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Total</i>
A. Secrétariat			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	1 443 500	1 396 400	2 839 900
Cadre d'action	1 401 200	2 924 800	4 326 000
Science, technologie et connaissances	2 300 900	4 552 400	6 853 300
Renforcement des capacités	707 300	834 400	1 541 700
Financement et transfert de technologies	355 100	172 700	527 800
B. Appui à la gestion			
Direction exécutive et administration	2 410 000	156 600	2 566 600
Services de conférence	811 750	0	811 750
Fonds pour la participation	0	1 885 700	1 885 700
Fonds de Bonn	0	1 022 584	1 022 584
Services administratifs et financiers	2 292 075	185 000	2 477 075
Total partiel, secrétariat	11 721 825	13 130 584	24 852 409
C. Comité de la science et de la technologie	76 000	242 000	318 000
D. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	76 000	278 300	354 300
Total partiel (rubriques A à D)	11 873 825	13 650 884	25 524 709
E. Mécanisme mondial			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	693 229	873 458	1 566 687
Cadre d'action	525 754	1 433 219	1 958 973
Financement et transfert de technologies	1 756 383	10 038 802	11 795 185
F. Appui à la gestion			
Direction exécutive et administration	1 156 350	799 384	1 955 734
Total partiel, Mécanisme mondial (rubrique E)	4 131 716	13 144 863	17 276 579
G. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	2 080 720	3 483 447	5 564 167
H. Réserve de trésorerie	(153 274)	0	(153 274)
Total (rubriques A à H)	17 932 987	30 279 194	48 212 181
Recettes			
Contribution du Gouvernement du pays hôte	1 022 500	1 022 584	2 045 084
Contributions selon le barème indicatif	16 910 487	0	16 910 487
Contributions volontaires	0	29 256 610	29 256 610
Total, recettes	17 932 987	30 279 194	48 212 181